



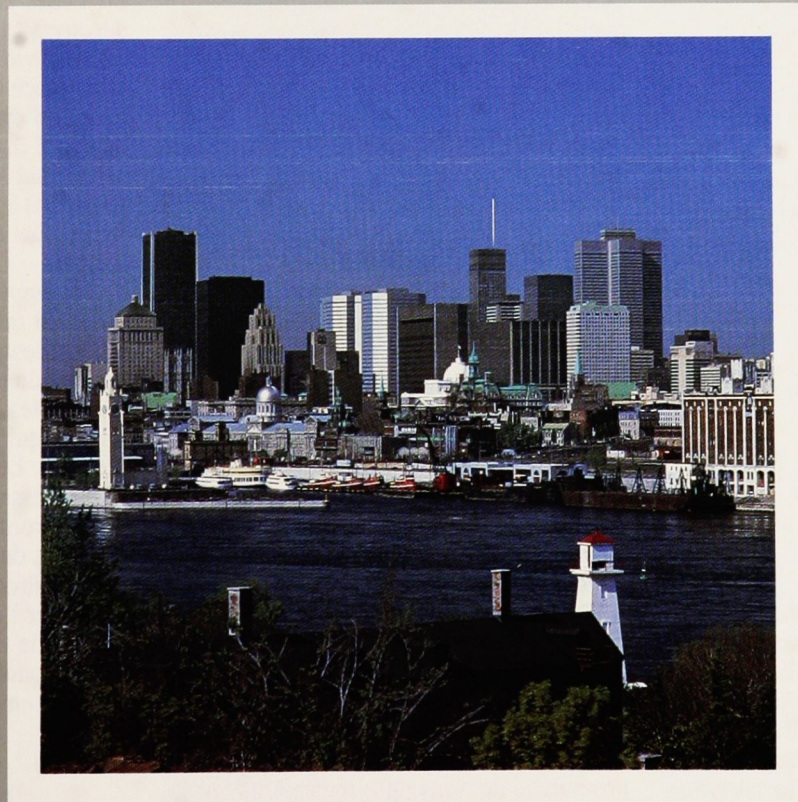
Environnement
Canada

Environment
Canada

1017126F 5

ENVIRONNEMENT
à la une

vol. 8 n° 3 décembre 1988



30964-
v8n3F

30964-
v8n3E

Canada

Mot de la rédaction

À l'aube de la dernière décennie du XX^e siècle, l'humanité commence à reconnaître que la Terre est elle aussi un organisme vivant et que, pour y exister, il faut savoir coexister avec elle. Car la Terre survit aux générations qui s'y succèdent.

Que faisons-nous pour assurer notre propre survie? Quels en sont les signes ici, au Canada?

Les gouvernements du Canada et de la province de Québec ont convenu de mesures pour nettoyer le fleuve Saint-Laurent, un des grands cours d'eau du pays. L'on cernera les principales sources de pollution. Des programmes à frais partagés, auxquels participeront toutes les parties en cause, permettront la mise au point de techniques précises de lutte contre la pollution dont les résultats seront étroitement contrôlés. L'accord prévoit la restauration des terres humides qui longent le fleuve, le nettoyage des ports et des canaux, et la protection d'espèces en danger telles que le béluga, la sarcelle à ailes bleues, le bar d'Amérique et l'esturgeon noir.

Le Canada a également signé une entente avec les Pays-Bas en vue de l'échange d'information et de savoir-faire sur les questions d'environnement. Nous avons, de concert avec d'autres pays, signé le Protocole de Montréal pour la protection de la couche d'ozone. Le Canada a été l'hôte d'une conférence mondiale sur les changements atmosphériques.

Environnement Canada a adopté de nouvelles mesures à l'égard d'un autre cours d'eau historique, le canal Rideau, dans le but de protéger ses terres humides et de préserver son environnement national et culturel. Le ministère a également promulgué de nouveaux règlements sur la chasse aux oiseaux migrateurs et affecté des montants supplémentaires à la gestion de la sauvagine, dans le cadre d'un programme collectif canado-américain. À propos, tous les permis de chasse aux oiseaux migrateurs devront porter un timbre d'une valeur de 6,50 \$ représentant des canards pilets, oeuvre de Robert Bateman. Les recettes de la vente du timbre seront remises à Habitat faunique Canada.

Le ministre fédéral de l'Environnement a devancé de deux ans, soit à 1990, la date de l'élimination de l'essence au plomb. L'on cessera graduellement d'utiliser les BPC d'ici 1993; les BPC entreposés seront éliminés en toute sécurité. Environnement Canada appuie la mise au point d'un modèle de prédiction des dommages causés par les pluies acides. La *Loi sur les parcs nationaux* impose maintenant des amendes beaucoup plus rigoureuses aux contrevenants.

Nous pouvons aussi nous féliciter de certains succès, dont le sauvetage du bison des bois est un exemple frappant. En 1957, dans un parc de l'Alberta, on découvrait un dernier troupeau isolé de 200 individus : le bison des bois était alors placé sur la liste des espèces en danger d'extinction. Aujourd'hui, on en trouve 2 500 dans des troupeaux disséminés de par le nord des Prairies et les deux territoires : le nom du bison des bois ne figure plus sur la liste des espèces en danger.

À compter de 1989, les Canadiens pourront opter pour des produits écologiques, lesquels seront biodégradables, vendus dans des emballages recyclés ou recyclables, ou libres de produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone. Les produits écologiques seront mis à l'essai par des experts indépendants et porteront une étiquette distinctive. En achetant des produits écologiques, chacun pourra directement et personnellement améliorer l'environnement. Il nous appartiendra de choisir. En optant pour les bons produits, nous acquiescerons à un meilleur environnement.

Table des matières

Bureaux d'information régionaux

Atlantique :

Wayne Eliuk
Service des communications
Environnement Canada
45, Alderney Drive
Dartmouth (N.-É.)
B2Y 2N6
(902) 426-1930

Québec :

Clément Dugas
Service des communications
Environnement Canada
3, rue Buade
C.P. 606
Québec (Québec)
G1R 4V7
(418) 648-7204

Ontario :

Brenda O'Connor
Service des communications
Environnement Canada
25, avenue St. Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
(416) 973-1093

Ouest et Nord :

Garth Norris
Service des communications
Environnement Canada
2^e étage, Twin Atria 2
4999-98 Avenue
Edmonton (Alberta)
T6B 2X3
(403) 468-8074

Pacifique et Yukon :

Sheila Ritchie
Service des communications
Environnement Canada
3^e étage
Kapilano 100 - Park Royal South
West Vancouver (C.-B.)
V7T 1A2
(604) 666-5902



En bref	2
La conférence mondiale sur l'atmosphère	5



Les BPC : le gouvernement sévit	8
Des modifications à la Loi sur les parcs nationaux	9



Le lancement du programme des produits écologiques	11
Sauvons le Saint-Laurent	12
Publications	14

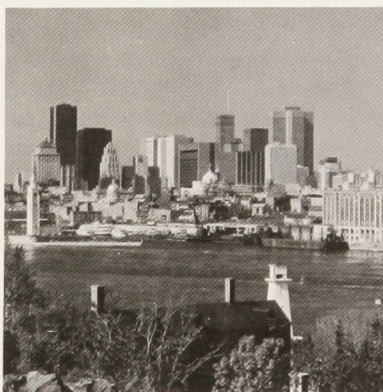


photo : Centre de photo, ASC

Couverture : Le port de Montréal sur le Saint-Laurent

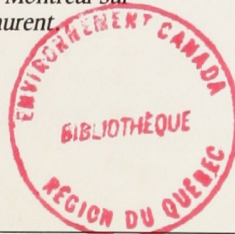
Environnement à la une

Environnement Canada a été créé par le Parlement du Canada en 1971. Le Service de l'environnement atmosphérique, Conservation et Protection et le Service canadien des parcs du ministère oeuvrent pour préserver et rehausser la qualité de l'environnement canadien.

Environnement à la une publie divers articles sur des sujets liés aux réalisations d'Environnement Canada en matière de sauvegarde de notre environnement et de notre patrimoine.

Tous les articles peuvent être reproduits à condition d'indiquer qu'ils sont tirés d'*Environnement à la une*.

Pour tout renseignement ou commentaire, veuillez écrire au rédacteur en chef, *Environnement à la une*, Direction générale des communications, Environnement Canada, Ottawa K1A 0H3.



En bref

L'élimination de l'essence au plomb

Le gouvernement fédéral devancera d'un peu plus de deux ans la date limite pour l'élimination de l'essence au plomb, soit le 1^{er} décembre 1990 au lieu du 31 décembre 1992. C'est ce qu'ont annoncé le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, et le ministre de la Santé et du Bien-être social, Jake Epp.

« Les données sur la santé prouvent que l'essence au plomb doit être éliminée plus tôt que prévu », a dit M. McMillan.

Le plomb ajouté à l'essence permet d'augmenter à peu de frais l'indice d'octane. Il sert aussi à lubrifier les soupapes dans les moteurs conçus pour fonctionner à l'essence au plomb.

Les nouveaux règlements interdiront l'essence au plomb, sauf quelques rares

exceptions, par exemple certains équipements commerciaux, agricoles ou maritimes nécessitant l'utilisation d'une quantité minimale de plomb afin d'éviter une usure prématurée du moteur. Pour ces équipements, la quantité de plomb par litre d'essence ne devra pas dépasser 26 milligrammes.

Le programme canadien de lutte contre les pluies acides aura aussi pour effet de réduire les émissions de plomb grâce au contrôle des émissions de dioxyde de soufre produites par les fonderies de métaux non ferreux. M. McMillan a aussi commandé un examen des règlements sur les fonderies de plomb de seconde fusion, afin d'évaluer la possibilité de réduire davantage les émissions de plomb.

Signature de l'accord sur l'ozone

Le Canada a été l'un des premiers pays à ratifier le Protocole de Montréal pour la protection de la couche d'ozone. Le protocole entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1989 s'il est ratifié par les onze pays qui ont consommé, en 1986, les deux tiers des chlorofluorocarbones (CFC) et halons utilisés à l'échelle mondiale. Ces deux produits chimiques sont responsables de l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Les CFC et les halons sont les premiers produits chimiques à faire l'objet de règlements en vertu de la nouvelle *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* promulguée en juin 1988. La loi habilite le gouvernement du Canada à limiter l'importation et l'exportation de produits chimiques qui détruisent la couche d'ozone et à réglementer leur fabrication et leur utilisation au Canada.

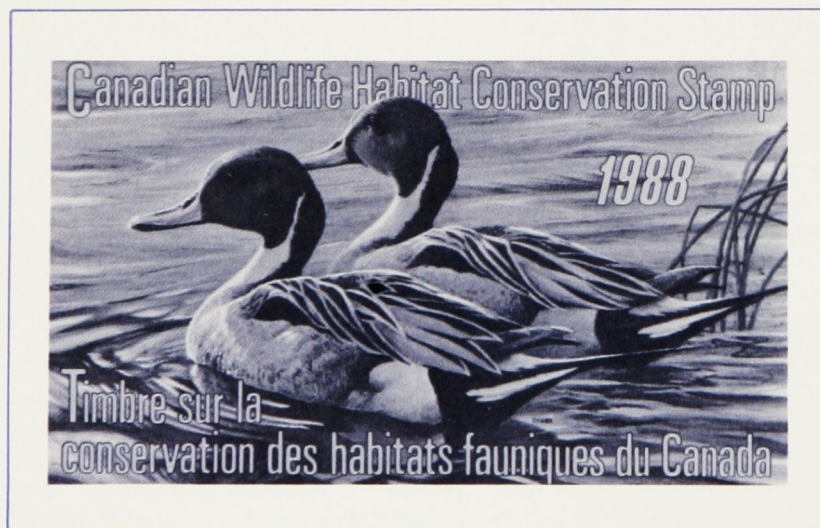
Le Protocole de Montréal fixe un échéancier pour le contrôle des principales substances industrielles qui appauvrissent la couche d'ozone dans l'atmosphère. À court terme, il établit des normes pour l'élimination graduelle des CFC et des halons. À long terme, il prévoit une révision des données scientifiques et des mesures de contrôle.

Le système d'alerte contre les pluies acides

Le gouvernement fédéral continue d'appuyer la mise au point d'un modèle informatique de pointe destiné à améliorer le système d'alerte du Canada pour la prévision des dommages causés par les pluies acides. Le modèle permettra de mieux prédire la gravité des « chocs acides » qui surviennent au moment du dégel du printemps.

Le choc acide est une hausse subite du taux d'acidité à la fonte des neiges : le milieu est incapable d'absorber les niveaux élevés d'acidité de la neige fondante.

Un timbre pour la conservation des habitats fauniques



Le quatrième timbre pour la conservation des habitats fauniques du Canada reproduit une toile d'un canard pilet réalisée par le peintre naturaliste Robert Bateman.

Le timbre se vend 6,50 \$ et doit être apposé sur tous les permis de chasse aux

oiseaux migrateurs. Les recettes seront versées à Habitat faunique Canada, un organisme sans but lucratif qui a consacré quelque 13 millions de dollars à plus de 100 projets de conservation de la faune depuis 1984.

Le gouvernement fédéral accordera 292 000 \$ de plus au perfectionnement du modèle de prévision des dommages causés par les pluies acides mis au point, au cours des trois dernières années, par une équipe de scientifiques sous la direction d'Environnement Canada. Depuis 1980, des chercheurs de l'Institut national de la recherche scientifique du Québec, de l'université Laval, de l'université McGill et du gouvernement fédéral étudient les pluies acides et leurs effets au lac Laflamme (Québec).

Protégeons la sauvagine

Au cours de l'année financière 1988-1989, le gouvernement fédéral affectera 1,7 million de dollars à des projets de conservation des oiseaux aquatiques, aux termes du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine signé par le Canada et les États-Unis en 1986.

Environnement Canada, Agriculture Canada et le ministère de la Diversification économique de l'Ouest se partageront le financement à parts égales. Les gouvernements provinciaux et le secteur privé verseront une contribution égale au financement fédéral de départ.

L'objectif de cet engagement à long terme des secteurs public et privé, tant au Canada qu'aux États-Unis, est de ramener la population en déclin d'oiseaux aquatiques à un niveau d'environ 100 millions d'individus – soit la moyenne annuelle du niveau de migration d'automne enregistrée au cours des années 1970. La priorité sera accordée aux provinces des Prairies où l'on entreprendra des travaux destinés à préserver le sol et l'eau, et à réduire au minimum les dégâts causés par la sécheresse.

Au Canada, la sauvagine représente une valeur économique considérable. En 1986, en effet, le tourisme et la chasse ont rapporté 1 milliard de dollars et ont créé 40 000 emplois.

Une entente avec les Pays-Bas

Le Canada et les Pays-Bas ont signé une entente de partage de compétences et de renseignements sur les questions relatives à l'environnement.

L'entente cerne quatre domaines de collaboration : la résolution de problèmes environnementaux précis comme le changement climatique et les pluies acides, la protection des sols et la décontamination des eaux souterraines, des eaux de surface et des sédiments, l'amélioration de la gestion de l'environnement et la promotion de technologies écologiques.

Les deux pays organiseront des ateliers et des projets auxquels participeront des experts canadiens et hollandais. Le Canada pourra tirer parti des recherches sur la pollution par les oxydes d'azote effectuées aux Pays-Bas.

L'entente devrait permettre d'établir des normes de protection environnementale pour les composés azotés dans les deux pays, outre d'échanger des renseignements sur les programmes et les critères de dépollution des sites contaminés, secteur où les Pays-Bas sont particulièrement compétents.

De nouveaux règlements sur la chasse aux oiseaux migrateurs

De nouveaux règlements sur la chasse aux oiseaux migrateurs en 1988, au Canada, sont entrés en vigueur dans l'ensemble des provinces et territoires. Ils sont établis par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada, en étroite consultation avec les autorités provinciales.

Au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, la sécheresse a entraîné une réduction des limites de prises quotidiennes dans le but de protéger les populations en déclin de canards malards, de canards pilets, de morillons à dos blanc et d'autres espèces d'oiseaux migrateurs.

Au Québec et en Ontario, on a réduit les limites de prise et de possession afin de protéger le canard noir. En Ontario, les prises quotidiennes de morillons à dos blanc et de morillons à tête rouge ont été

fixées à un oiseau plutôt que deux, afin de participer à l'effort international de protection de ces espèces. On a aussi demandé aux chasseurs de tenir un relevé précis des oiseaux migrateurs capturés, afin d'aider le Service canadien de la faune à déterminer le total des prises annuelles ainsi que la taille des populations de canards et d'oies au Canada.

Le bison des bois n'est plus en danger

Le plus gros mammifère du Canada, le bison des bois, n'est plus en danger. C'est ce qu'affirment le Fonds mondial pour la nature, les Salons nationaux des sportsmen au Canada, le jardin zoologique de Toronto et le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada.

La décision de rayer le bison des bois de la liste des espèces en danger d'extinction résulte du fait que leur nombre est passé, au Canada, de seulement 200 en 1959 à plus de 2 500 en 1988.

Les efforts pour sauver le bison ont débuté après la découverte d'un troupeau isolé de quelque 200 individus dans le parc national Wood Buffalo (Alberta), en 1957. Certains des animaux ont été transportés au refuge de bisons sur le Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest, pour y établir un troupeau sauvage.

Depuis 1978, grâce à la collaboration de plusieurs organismes, des troupeaux ont pu se former dans le district de Nahanni (Territoires du Nord-Ouest), la région de Waterhen (Manitoba), la région de Hay-Zama (nord-ouest de l'Alberta) et la vallée de la rivière Nisling (sud du Yukon).

C'est la deuxième année consécutive que la communauté canadienne de conservation réussit à sauver une espèce en danger. En 1987, il s'agissait du pélican blanc.



La restauration de lieux historiques

Environnement Canada versera 287 000 \$ pour restaurer et préserver l'église Saint-Paul, à Halifax, et 250 000 \$ pour restaurer le théâtre Winter Garden, à Toronto.

L'église Saint-Paul, construite en 1750, a été la première cathédrale anglicane à l'extérieur de la Grande-Bretagne et serait la plus ancienne église protestante au pays.

Le théâtre Winter Garden, à Toronto, fermé au public depuis 1928, serait l'un des derniers du genre au monde. Propriété du gouvernement ontarien depuis 1981, il a été désigné lieu historique national en 1982. Le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère des Communications, affectera un montant supplémentaire de 5 millions de dollars à la restauration de l'ensemble afin de le rendre opérationnel à nouveau.

Dans le cadre d'un programme en vertu duquel le gouvernement fédéral finance la restauration de bâtiments historiques exceptionnels dont il n'est pas propriétaire, Environnement Canada participe à d'autres projets de restauration patrimoniale, dont le marché historique de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) et la maison de George Brown, un des pères de la Confédération et fondateur du journal *The Globe*, à Toronto.

Tom McMillan, lauréat du Club Sierra

Lors de son assemblée annuelle à San Francisco, le Club Sierra, le plus ancien organisme de conservation américain, a décerné au ministre de l'Environnement, Tom McMillan, sa plus haute distinction pour service à l'environnement par un dirigeant politique.

C'est la première fois depuis qu'il a été créé, en 1979, que le prix Edgar Wayburn du Club Sierra est décerné à un représentant d'un gouvernement étranger. Le Club Sierra a félicité M. McMillan pour la création de nouveaux parcs nationaux, la mise en oeuvre d'un programme énergétique de lutte contre la pollution et sa volonté de collaborer avec les autres pays à la protection de l'environnement mondial.

De nouvelles politiques pour le canal Rideau

Environnement Canada a annoncé de nouvelles politiques destinées à favoriser l'équilibre entre la valeur patrimoniale du canal Rideau et son utilisation récréative et commerciale de plus en plus poussée.

Le Service canadien des parcs procédera à des études pour déterminer les niveaux acceptables d'activité nautique dans les secteurs les plus fréquentés du canal, long de 200 kilomètres, qui relie Ottawa à Kingston. Les nouvelles politiques limitent le dragage, le remblayage et l'aménagement de chenaux afin de protéger les terres humides environnantes. Elles concernent également l'utilisation des terres, l'eau du canal, les loisirs et le tourisme dans la région.

Ce cours d'eau historique, construit par le colonel John By avant la Confédération, accueille chaque année plusieurs centaines de milliers de visiteurs qui y viennent pour la navigation, la natation, le patinage, les pique-niques et la promenade.

Plus de 1 500 personnes ont assisté aux réunions de consultation du public organisées par Environnement Canada pour définir les nouvelles politiques. Environ 200 commentaires écrits, lettres et mémoires ont souligné l'importance de préserver le caractère particulier de l'environnement naturel et culturel du canal.

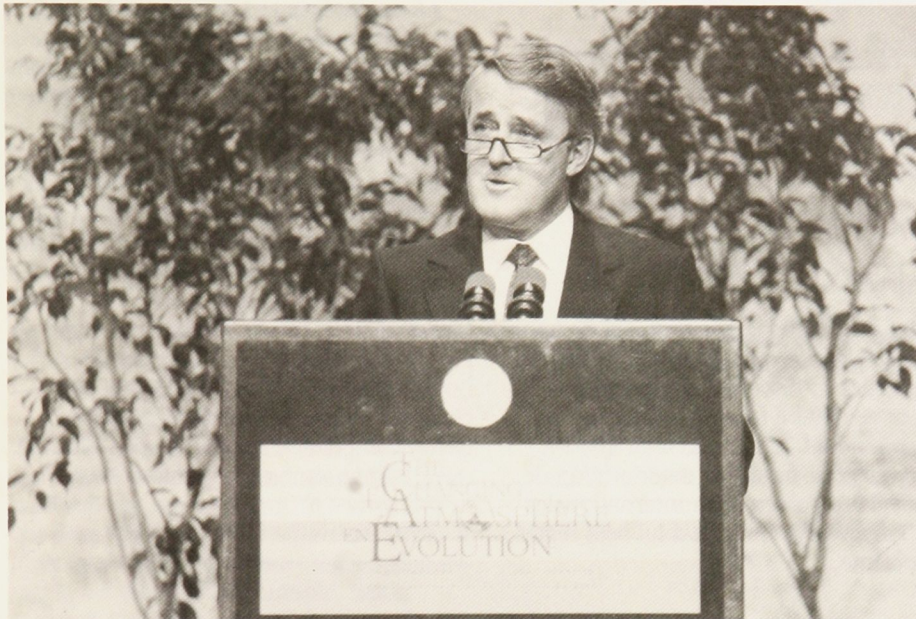
La première conférence Vollenweider

Curt Forsberg, directeur de l'Institut de limnologie de l'université d'Uppsala, en Suède, a prononcé la première conférence Vollenweider en sciences aquatiques à l'Institut national de recherches sur les eaux (INRE), à Burlington.

Cette conférence sera donnée chaque année par un éminent spécialiste international des eaux douces dont on reconnaîtra de ce fait la contribution à l'avancement des sciences aquatiques. Environnement Canada a créé cette récompense en l'honneur de Richard A. Vollenweider, qui prend sa retraite cette année après une longue carrière à l'INRE.

Pendant vingt ans, M. Vollenweider a fait oeuvre de pionnier en révolutionnant la limnologie et la gestion des lacs. Né à Zurich, il est arrivé au Canada en 1968 et a relevé l'énorme défi de restaurer la qualité de l'eau des Grands Lacs. Pour ses travaux sur la réduction du phosphore dans les lacs, amorcés en 1972, il a obtenu un succès retentissant, et est cité en exemple de par le monde.

La conférence mondiale sur l'atmosphère



Le premier ministre Brian Mulroney a ouvert la conférence mondiale.



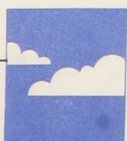
« L'humanité se livre sans frein à une expérience qui touche l'ensemble du globe et dont les conséquences définitives ne le céderaient en rien sinon à une guerre nucléaire mondiale. » Tel est l'avertissement des experts qui ont participé à la conférence mondiale sur l'atmosphère à Toronto, en juin dernier.

Environnement Canada avait organisé la conférence avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation météorologique mondiale. La réunion de Toronto a été précédée d'événements d'envergure, dont la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), intitulé *Notre avenir à tous*; la signature, par 24 pays, du Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone en septembre 1987; et la déclaration de principe sur le changement climatique à la suite d'une réunion de décideurs et de scientifiques à Bellagio, en Italie, à la fin de l'année dernière.

Plus de 340 délégués de 46 pays – scientifiques, politiciens, décideurs, hauts fonctionnaires, représentants de l'industrie, spécialistes en énergie, sociologues et défenseurs de l'environnement – se sont réunis pendant quatre jours afin de discuter de la protection de l'atmosphère. La conférence a donné lieu à des discours de dirigeants politiques, à des communications scientifiques et à des discussions en atelier.

Le rapport de la CMED insiste sur l'urgence de reconnaître que, dans tous les pays, la poursuite du développement économique repose sur la préservation des ressources et sur la protection de notre environnement commun. La signature du Protocole de Montréal atteste la possibilité de résoudre les grands problèmes environnementaux lorsque la volonté politique y est. La réunion de Bellagio a fourni une bonne partie des renseignements dont se sont inspirées les délibérations sur le changement climatique.

La conférence de Toronto visait à établir des objectifs politiques fondés sur des constatations scientifiques : s'adapter aux changements indésirables de l'atmosphère, les maîtriser et, si possible, les prévenir. Les déclarations de principe étaient destinées à sensibiliser les politiciens et les autres participants à la gravité de l'enjeu.



Gro Harlem Brundtland, première ministre de la Norvège et présidente de la CMED, a déclaré : « Le thème de cette conférence a peut-être une portée beaucoup plus vaste qu'il n'y apparaît. Il pourrait être le catalyseur d'une prise de conscience. Il pourrait empreindre de sagesse cette si nécessaire campagne mondiale d'éducation à l'environnement et au développement. Il pourrait enfin nous éveiller à cette réalité fondamentale : la terre est une, même si le monde des humains demeure divisé. »

La pollution de l'air, les combustibles fossiles, le déboisement et les effets de la croissance démographique constituent des facteurs de détérioration de l'atmosphère. Ils exacerbent l'effet de serre susceptible d'entraîner un réchauffement du climat, une hausse du niveau des océans et une nouvelle configuration des précipitations. De telles activités donnent aussi lieu au rejet de produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone et accroissent la contamination de l'atmosphère par des substances toxiques et des polluants acidogènes.

Les participants ont convenu que ces changements dans l'atmosphère allaient :

- mettre en danger la santé et le bien-être des humains;
- menacer la sécurité alimentaire mondiale;
- polluer les sources d'eau;
- accroître les risques de conflits internationaux;
- compromettre les perspectives de développement durable et de réduction de la pauvreté;
- accélérer l'extinction des espèces animales et végétales;
- modifier la distribution des forêts.

« Cette conférence... pourrait empreindre de sagesse la campagne mondiale d'éducation à l'environnement et au développement. »

– Gro Harlem Brundtland

Lors des réunions des groupes de travail, les délégués ont examiné les données scientifiques et discuté des stratégies à adopter pour faire face au changement atmosphérique. Ils ont convenu que les tentatives pour freiner la détérioration de l'atmosphère doivent être internationales et qu'aucun pays ne peut à lui seul régler ce problème.

La conférence a donné lieu à la publication d'une déclaration sans équivoque adressée aux gouvernements, aux Nations Unies, à l'industrie, aux établissements d'enseignement, aux organismes non gouvernementaux. On y signale la gravité de la situation et la menace qui plane sur la sécurité de la planète. Les participants ont aussi formulé des recommandations et un plan d'action pour la protection de l'atmosphère.

« À maints égards, la conférence a plus que comblé les attentes face à l'objectif fondamental : éveiller la conscience et inciter à l'action », a affirmé Henry Hengeveld, spécialiste de l'effet de serre à Environnement Canada.

Recommandations de la conférence

- Les gouvernements du monde entier devraient élaborer sans délai un plan d'action pour la protection de l'atmosphère, financé par un fonds mondial de l'atmosphère.
- Les gouvernements devraient ratifier le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
- Il faudrait réduire, d'ici l'an 2005, les émissions de dioxyde de carbone de 20 p. 100 par rapport au volume de 1988.
- Une convention de portée mondiale sur la protection de l'atmosphère devrait être élaborée et faire l'objet de discussions préalables à la conférence internationale sur le développement durable en 1992.
- Il faudrait accroître le financement de la recherche sur les options énergétiques à émissions faibles ou nulles de dioxyde de carbone, y compris le recours au nucléaire, dans la mesure où la sécurité peut être garantie.
- Un fonds de fiducie devrait être créé pour encourager les pays en développement à freiner le déboisement.
- L'on devrait recourir aux technologies existantes pour réduire les émissions acidogènes.
- Il faudrait un programme d'étiquetage pour identifier les produits écologiques.
- L'on devrait augmenter les sommes versées aux organismes non gouvernementaux pour les campagnes d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

« Cette conférence, a-t-il poursuivi, aura permis aux gouvernements et à l'industrie de manifester clairement leur volonté de collaborer avec les spécialistes de nombreuses disciplines et de formations diverses. »

Howard Ferguson, sous-ministre adjoint du Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada, a déclaré : « Nous avons réalisé des progrès dans la mesure où personne n'a mis en doute le besoin d'un accord international sur l'atmosphère. Il a plutôt été question de modalités. »

Dans le discours inaugural de la conférence, le premier ministre Brian Mulroney a proposé la conclusion d'un accord international sur la protection de l'atmosphère qui fera l'objet de discussions en 1992, à l'occasion de la conférence internationale sur le développement durable. Selon Howard Ferguson, ce défi fera certainement avancer les choses.

La conférence constitue sans nul doute un pas important vers la protection de l'atmosphère à l'échelle de la planète. L'on prévoit déjà tenir une conférence d'experts juridiques à Ottawa, l'an prochain, et les Pays-Bas ont offert d'être le pays d'accueil des discussions touchant un accord mondial sur la réduction des gaz responsables de l'effet de serre.

« Maintenant, il s'agit de terminer ce que nous avons commencé. » C'est le défi que lançait le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, à la fin de la conférence. La communauté internationale l'a pris au mot. ■

Préparé par :
Paul Hess
Agent de communications
Direction générale des communications
Environnement Canada

Les mesures prises par le Canada

Au Canada, le gouvernement fédéral donnera suite à de nombreuses recommandations de la conférence. Parmi les principaux projets déjà entrepris, mentionnons :

- La mise en oeuvre par Environnement Canada d'un programme d'étiquetage des produits écologiques.
- Les efforts du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'énergie au Canada et pour trouver des sources de recharge.
- La prise de position du Canada en faveur d'un fonds mondial de l'atmosphère et

d'un fonds pour protéger les forêts humides tropicales.

- L'organisation par le Canada, en 1989, d'un atelier international au cours duquel des experts juridiques tenteront de mettre au point une convention cadre internationale et des protocoles pour la protection de l'atmosphère.
- L'engagement manifeste du Canada à l'égard de l'environnement mondial : le Canada a été parmi les premiers pays à ratifier le Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone.

CONFÉRENCE MONDIALE
Toronto Canada 27 - 30 juin 1988

L'ATMOSPHERE EN ÉVOLUTION

Implications pour la sécurité du globe



Les BPC : le gouvernement sévit

L'utilisation des biphényles polychlorés (BPC) au Canada sera graduellement éliminée d'ici 1993. Les BPC sont des composés chimiques comprenant du chlore, du carbone et de l'hydrogène. Depuis 1929, ils sont utilisés par l'industrie électrique comme liquide de refroidissement et d'isolation dans les transformateurs et les condensateurs. En raison de leur stabilité, de leur relative résistance au feu, de leur résistivité électrique et de leur faible volatilité à des températures normales, les BPC sont aussi utilisés dans des fluides hydrauliques, des enduits de papiers autocopiants, des plastifiants d'agents de scellement, des produits de calfeutrage, des résines synthétiques, des caoutchoucs, des peintures, des cires, des asphaltes ainsi que dans des inhibiteurs de combustion et des huiles lubrifiantes.

On estime que 15 000 tonnes de BPC sont toujours utilisées au Canada.

Des recherches effectuées dans les années 1970 ayant révélé la présence de grandes quantités de BPC dans l'environnement, le gouvernement fédéral en a interdit toute nouvelle production. On estime que 15 000 tonnes de BPC sont toujours utilisées au Canada, surtout dans du matériel électrique. En outre, 10 000 tonnes seraient entreposées dans quelque 2 500 sites de par le pays.

À la suite du grave incendie d'un entrepôt de BPC à Saint-Basile-le-Grand (Québec), le 23 août dernier, le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE) s'est réuni afin d'améliorer la gestion des déchets de BPC au Canada. Les ministres se sont entendus sur la mise en place d'un programme de gestion des BPC qui comprend notamment :

- La mise en place d'installations de destruction des BPC et l'accélération de la recherche sur les techniques d'élimination de ces substances.
- La publication d'un inventaire national des sites d'entreposage de BPC qui



photo : Hydro Ontario

L'unité mobile de décontamination des BPC d'Hydro Ontario se rend sur les lieux d'un accident.

sera vigoureusement mis à jour.

- La réglementation de l'entreposage des déchets de BPC.
- L'élimination des BPC encore utilisés d'ici 1993.
- La relocalisation des BPC entreposés dans des installations « sensibles », telles que des écoles et des hôpitaux.

Les ministres de l'Environnement ont convenu d'élaborer un programme national en réponse aux préoccupations des Canadiens face à la sécurité des installations d'élimination des BPC. L'opposition des groupes locaux à de telles installations dans leur localité a été un des principaux obstacles à l'élimination des BPC.



Le ministre fédéral de l'Environnement a par la suite annoncé des normes nationales obligatoires pour l'entreposage des BPC, en vertu des nouveaux pouvoirs conférés au gouvernement fédéral par la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). Les normes visent toutes les régions du Canada et tous les propriétaires de BPC, y compris le gouvernement fédéral. Les installations d'entreposage de BPC doivent être conformes à des critères rigoureux en matière d'incendie, d'accès, d'urgence et d'aménagement. Le ministre fédéral de l'Environnement a ordonné que les 250 sites fédéraux d'entreposage de BPC soient inspectés, afin de s'assurer de leur conformité aux règlements. Les contrevenants sont passibles d'amendes, pouvant atteindre 1 million de dollars par jour, et de peines d'emprisonnement.

Il en coûtera 500 millions de dollars pour éliminer les 10 000 tonnes de déchets contaminés par les BPC actuellement entreposés et pour trouver des produits de rechange aux BPC toujours utilisés.

L'Ontario compte le plus grand nombre de lieux d'entreposage, soit 1 042. Le Québec vient au deuxième rang avec quelque 500 sites, suivi de la Colombie-Britannique, 279, et de l'Alberta, 148. Les autres provinces et territoires comptent chacun de 10 à 78 sites. ■

Des modifications à la *Loi sur les parcs nationaux*



Certains visiteurs en profitent pour observer la nature et la faune...

Il est généralement reconnu que les parcs nationaux du Canada constituent un trésor national d'une valeur inestimable. Les modifications apportées récemment à la *Loi sur les parcs nationaux* – les premiers changements d'importance depuis 1930 – améliorent l'aptitude du Service canadien des parcs à protéger les parcs au profit des Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

Il y a plus d'un demi-siècle, la *Loi sur les parcs nationaux* conférait au gouvernement le pouvoir de préserver les paysages naturels les plus exceptionnels du Canada. La loi refondue atteste l'évolution du rôle du réseau des parcs nationaux et du Service canadien des parcs, ainsi que l'intérêt croissant des Canadiens envers leur patrimoine naturel.

La faune canadienne est de plus en plus sujette aux pressions de l'expansion urbaine, de la dégradation de l'environnement et du commerce illégal des espèces en danger d'extinction.

Les peines pour le braconnage d'espèces considérées comme trophées ou en danger d'extinction sont désormais parmi les plus rigoureuses au monde, soit un maximum de 150 000 \$ ou six mois d'emprisonnement, ou les deux. Depuis 1919, l'amende maximale n'était que de 500 \$. Le montant des amendes visant d'autres infractions a aussi été augmenté. Toute personne trouvée coupable de pollution de l'environnement dans un parc national pourra, par conséquent, être tenue d'assumer le coût de la dépollution.

La loi prévoit aussi la création de nouveaux parcs nationaux, notamment la réserve de parc national de l'île-d'Ellesmere dans l'Extrême-Arctique. Une fois terminée la cession de terres au gouvernement fédéral par la province, le parc national des Prairies verra le jour en Saskatchewan.

« Ces modifications constituent une stratégie de conservation moderne. »

La nouvelle loi renferme aussi des dispositions sur la création de parcs pour la protection de milieux marins d'importance. Le premier parc marin national au Canada sera créé au large de la péninsule Bruce (Ontario). La loi prévoit aussi la création d'un parc national sur cette péninsule.

Les modifications à la *Loi sur les parcs nationaux* obligent en outre le Service canadien des parcs à préparer des plans de gestion décrivant les mesures de protection et les limites de développement pour chaque parc national. Ces plans doivent être déposés au Parlement et révisés tous les cinq ans. Toute modification importante doit faire l'objet de consultations publiques.



... Certains autres admirent la beauté des parcs.



La loi refondue autorise le Service canadien des parcs à constituer des « réserves intégrales » dans des parcs offrant des caractéristiques naturelles exceptionnelles ou très sensibles qui doivent être protégées contre l'intrusion humaine.

Les modifications abordent aussi la question de l'autonomie administrative des villes de Banff et de Jasper, toutes deux situées dans des parcs nationaux et administrées par le Service canadien des parcs. Les modifications à la *Loi sur les parcs nationaux* permettent, une fois conclues les ententes fédérales-provinciales et terminées les consultations locales, de confier à des organes électifs la plupart des fonctions municipales.

Les modifications permettent également au gouverneur en conseil de délimiter par décret le périmètre des deux villes. Toute modification subséquente du périmètre devra faire l'objet d'une loi du Parlement.

Les parcs nationaux renferment cinq stations de ski commerciales. Afin de protéger l'environnement, les modifications interdisent l'ouverture de toute nouvelle station de ski et délimitent le périmètre des installations actuelles.

La loi refondue renferme aussi des dispositions qui permettent au Service canadien des parcs de restreindre l'utilisation des armes à feu; de réglementer complètement l'emploi des pesticides et des autres substances toxiques dans les parcs; de modifier les droits d'entrée dans les parcs; et d'étendre aux sols, aux eaux, aux roches, aux fossiles, aux minéraux et à la qualité de l'air la protection actuellement accordée à la flore et à la faune.

Ian Rutherford, directeur général des parcs nationaux, affirme que « ces modifications constituent une stratégie de conservation moderne qui permettra au Service canadien des parcs de mieux remplir son mandat, à savoir maintenir et protéger l'environnement de nos parcs nationaux ». ■

Renseignements :

Mike Porter
Service canadien des parcs
Environnement Canada
Ottawa K1A 0H3
(819) 994-2960



Moresby-Sud, dans les îles-de-la-Reine-Charlotte, est l'une des plus récentes réserves de parc national au Canada.



Rick Kunelius (à gauche), gardien de parc, accompagné de Betty Williamson et de Steve Logan, a recours à un ordinateur pour enregistrer des données sur la faune dans le parc national Banff.

photo : Bruno Engler



Le lancement du programme des produits écologiques

Environnement Canada a annoncé la mise en oeuvre d'un programme destiné à identifier les produits peu énergivores, recyclés ou recyclables, biodégradables et sans danger pour la couche d'ozone.

Le premier ministre Brian Mulroney a annoncé le programme des produits écologiques en juin, lors de la conférence mondiale sur l'atmosphère.



Le nouveau programme permettra aux Canadiens de prendre une part plus active à la protection de l'environnement en choisissant les produits les moins nocifs pour le milieu.

C'est Conservation et Protection d'Environnement Canada qui a avancé, il y a quatre ans, l'idée d'un programme d'étiquetage canadien. Un programme analogue a été mis en oeuvre en Allemagne de l'Ouest, en 1978. Plus de 2 000 produits allemands portent désormais l'ange bleu des Nations Unies, qui atteste leur caractère écologique.

Une famille canadienne moyenne de deux enfants produit plus de 12 livres de déchets par jour, soit 10 millions de tonnes pour l'ensemble du pays. L'élimination de ces déchets coûte des centaines de millions de dollars par an et exacerbe une foule de problèmes environnementaux. Les automobiles et les autres véhicules sont source de pollution. Les produits chimiques utilisés dans la maison ou le jardin peuvent également être nocifs pour l'environnement.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise d'Environnement Canada, consent un appui financier et administratif à la mise en oeuvre du programme des produits écologiques, lequel devrait s'autofinancer à partir de 1990.

Les entreprises de fabrication ou de transformation qui demanderont l'étiquette « écologique » devront verser des droits administratifs pour la mise à l'essai de leurs produits. Celles dont les produits sont jugés écologiques – et qui veulent y apposer le symbole distinctif du programme – seront tenues de payer des droits de licence annuels établis en fonction de leur chiffre d'affaires.

Les catégories de produits et les critères de rendement du programme des produits écologiques seront définis par un conseil consultatif créé aux termes de la nouvelle *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). Ce conseil sera composé de représentants des associations de consommateurs, des groupes écologiques, de l'industrie, des travailleurs et des milieux universitaires.

Choisir les produits les moins nocifs pour le milieu.

On s'attend à ce que le symbole serve, d'une part, d'outil de commercialisation pour les fabricants soucieux de l'environnement et, d'autre part, aide les consommateurs à choisir produits et services. Un sondage Angus Reid a révélé que la plupart des Canadiens sont prêts à payer 10 p. 100 de plus pour des produits écologiques.

« Le secteur privé nous a déjà signifié que les fabricants, les producteurs, les emballeurs et les détaillants appuieront cette campagne avec enthousiasme puisqu'ils y trouveront leur compte », a déclaré le ministre de l'Environnement, Tom McMillan.

Bettylynn Stoops, directrice du programme des produits écologiques d'Environnement Canada, affirme : « Le consommateur peut influencer sur les activités de l'industrie à tous les niveaux, de la recherche-développement à la vente. En sensibilisant la population, nous pouvons encourager les fabricants à consentir des efforts supplémentaires pour la mise au point de produits plus sûrs pour l'environnement.

« Nous croyons au succès du programme, poursuit-elle. D'après les sondages, 94 p. 100 des Canadiens estiment devoir assumer une responsabilité personnelle pour la protection de l'environnement. Les Canadiens appuieront certainement cette initiative. » ■

Renseignements :

Bettylynn Stoops
Programme des produits écologiques
Environnement Canada
Ottawa K1A 0H3
(819) 953-2962



Sauvons le Saint-Laurent



photo : Centre de photo, ASC

Le port de Montréal sera dépollué dans le cadre du programme visant à améliorer la qualité de l'eau du Saint-Laurent.

Le Saint-Laurent est un des plus grands fleuves du Canada. Ce majestueux cours d'eau est une importante voie maritime d'une valeur économique et écologique inestimable.

Plus de 80 p. 100 de la population du Québec vit sur ses berges et 50 p. 100 s'y alimente en eau potable. Ses pêches constituent le gagne-pain d'un grand nombre.

Mais ce grand écosystème fluvial, le plus important de l'est de l'Amérique du Nord, est en péril. Dans bien des cas, les coupables sont les entreprises qui se sont développées sur ses rives.



Les industries reconnues coupables d'avoir pollué le Saint-Laurent devront en absorber les coûts.

La qualité de l'eau potable est menacée. La santé de la population qui s'adonne à des activités récréatives liées à l'eau est compromise. La baignade est interdite depuis plusieurs années. La pêche sportive et la pêche commerciale périssent. D'autre part, le béluga et

« La dépollution du Saint-Laurent prime pour sauvegarder le milieu naturel. »

d'autres espèces, comme le canard noir, sont en danger et des habitats sont détruits.

La dépollution du Saint-Laurent prime pour sauvegarder le milieu naturel. Le gouvernement fédéral a, par conséquent, décidé de verser 110 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour protéger, conserver et restaurer le fleuve.

Le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont signé une convention de collaboration qui en fait des partenaires à part entière dans la dépollution du fleuve.

Le plan d'action d'Environnement Canada comporte quatre grands volets :

1. La conservation

Ce volet, auquel est alloué un budget de 25 millions de dollars, vise la protection des espèces menacées et des milieux sensibles, ainsi que la connaissance de l'écosystème du fleuve. Il comprend quatre programmes :

- des négociations pour la création d'un parc marin à l'embouchure du Saguenay pour protéger la population de bélugas.
- la protection et la consolidation des réserves fauniques d'importance, le long du Saint-Laurent, principalement la réserve nationale de faune des îles de Contrecoeur.
- l'élaboration et la mise en oeuvre de plans de survie pour les espèces les plus menacées, en particulier, le béluga, le faucon pèlerin, le canard noir, la sarcelle à ailes bleues, le bar rayé et l'esturgeon noir.
- le développement de l'analyse des écosystèmes du Saint-Laurent, ainsi que la préparation et la publication de rapports sur l'état du fleuve.



La mise au point de technologies environnementales figure parmi les objectifs du Centre Saint-Laurent.

2. La protection

Ce volet comprend deux programmes assortis d'un budget de 14 millions de dollars :

- l'identification des entreprises qui polluent le fleuve et une évaluation de leurs déchets. À partir de ces évaluations, des ententes de dépollution seront conclues avec chacune d'entre elles. En vertu du principe pollueur-payeur, les entreprises devront assumer leur part des frais de dépollution.
- l'évaluation des substances toxiques provenant de l'extérieur du Québec. Ces données seront importantes dans l'effort global pour dépolluer les Grands Lacs et le Saint-Laurent.



La protection des habitats fauniques est une composante de l'assainissement du Saint-Laurent.

3. La restauration

Deux programmes, auxquels sont consacrés 21 millions de dollars, permettront de restaurer la qualité de l'eau :

- le dragage et la dépollution des sites fédéraux le long du Saint-Laurent, surtout les ports de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec, ainsi que le canal de Lachine.
- la réhabilitation des terres humides le long du fleuve qui sont menacées ou qui ont été détruites par la pollution.

4. Les technologies environnementales

Un budget de 50 millions de dollars est alloué à la mise en place de deux programmes, auxquels participent le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, les industries, les universités et les organisations non gouvernementales. Ces programmes concernent :

- le développement et la mise en place de techniques antipollution pour résoudre les problèmes des industries qui rejettent des polluants dans le fleuve.
- l'évaluation de la qualité des eaux et des boues résiduaires, ainsi que l'analyse d'échantillons. Pour ce faire, il faudra développer les connaissances en écotoxicologie. Des moyens de base en chimie organique seront aussi mis en place pour dépolluer le fleuve.

Le Centre Saint-Laurent, situé au 105, rue McGill, à Montréal, a été créé pour gérer et coordonner le plan d'action fédéral de dépollution du Saint-Laurent. Il s'associera au gouvernement provincial, aux industries, aux centres de recherche et aux organisations non gouvernementales pour promouvoir le développement et la mise en place de technologies environnementales.

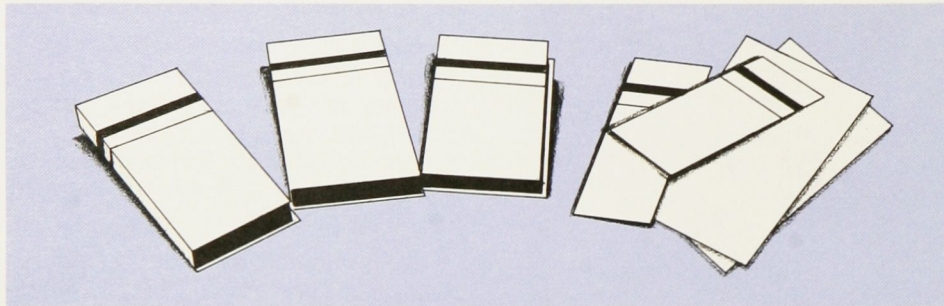
Michel Lamontagne a été nommé directeur du Centre Saint-Laurent, tandis que Michel Slivisky y occupera le poste de conseiller scientifique.

Le plan Saint-Laurent constitue le plus important projet de dépollution du gouvernement fédéral au Québec. Sa réussite dépend de la participation de nombreux intervenants — gouvernements, industries, universités, organisations non gouvernementales et la population tout entière. ■

Renseignements :

Clément Dugas
Service des communications
Environnement Canada
Québec G1R 4V7
(418) 648-7204

Publications



L'histoire naturelle du Canada

The Natural History of Canada, par R.D. Lawrence, allie compte rendu scientifique et témoignage personnel pour offrir au lecteur une visite guidée des régions sauvages du Canada.

L'auteur débute par un examen des rapports entre, d'une part, une forme de vie et, d'autre part, la géographie, le climat et l'habitat. Après un survol historique, il décrit divers secteurs de l'environnement naturel du Canada dont la variété est impressionnante.

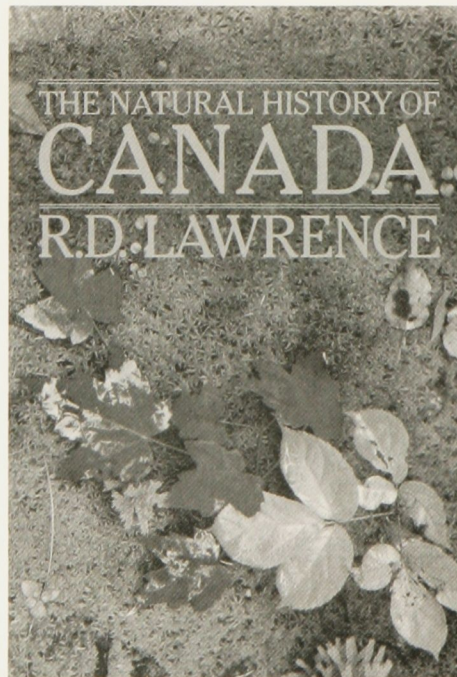
Bien qu'assez long (304 pages) et riche de renseignements scientifiques, le livre est abondamment illustré d'attrayantes photographies en couleur, de cartes, de diagrammes et de dessins qui soulignent la beauté des paysages et de la faune du Canada. M. Lawrence résume les principales données dans un style limpide et enlevant.

Dans la postface, l'auteur applique les leçons de l'histoire naturelle à la gestion de la terre par les humains. Ses conclusions se rapprochent de celles du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous* : la croissance de la population ainsi que la pollution et la surexploitation des ressources naturelles mettent en danger la survie d'espèces entières, l'être humain compris.

À l'instar de la commission mondiale, M. Lawrence est d'avis qu'il est possible de freiner et même de renverser le processus. Il exhorte chaque personne à se renseigner sur les questions environnementales, à adhérer à un groupe écologique et à favoriser la collaboration avec d'autres groupes du genre. Tous pourront ainsi

exprimer vivement leurs préoccupations au gouvernement et donner aux politiciens un mandat sans équivoque pour la mise en oeuvre de saines pratiques de conservation. ■

Compte rendu de :
Elizabeth Shore
Rédactrice-révisure principale
Direction générale des communications
Environnement Canada



The Natural History of Canada, Key Porter Books Limited, 39,95 \$.

De nouveaux rapports sur le changement climatique

Environnement Canada vient de publier trois nouveaux rapports dans sa série de sommaires du changement climatique, portant sur les répercussions de l'effet de serre sur l'économie canadienne :

- SCC 88-05 *Incidences du changement climatique sur le tourisme et les loisirs en Ontario*
- SCC 88-06 *Évaluation des effets du changement climatique sur l'agriculture en Saskatchewan*
- SCC 88-07 *Évaluation socio-économique des conséquences physiques et écologiques du changement climatique sur le milieu marin dans la région de l'Atlantique*

Les rapports de cette série ont déjà traité des effets du changement climatique sur : l'agriculture en Ontario; la navigation et la production d'électricité dans les Grands Lacs; une hausse du niveau de la mer à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick); l'agriculture dans les provinces des Prairies; une hausse du niveau de la mer à Charlottetown; et le ski alpin au Québec. Cette série comprend aussi un livret sur le programme canadien des incidences climatologiques ainsi qu'un rapport sommaire des répercussions économiques de la variabilité et du changement climatiques.

Vous pouvez obtenir des exemplaires gratuits de ces publications auprès du bureau du programme climatologique, Centre climatologique canadien, Environnement Canada, 4905, rue Dufferin, Downsview M3H 5T4; (416) 739-4431. ■



L'histoire de la voie navigable Trent-Severn

A Respectable Ditch : A History of the Trent-Severn Waterway 1833-1920, par James T. Angus, porte sur ce qui est probablement le plus long projet permanent de travaux publics dans l'histoire du Canada. Aujourd'hui, ce « fossé respectable », comprenant 45 écluses, est une voie plaisancière qui traverse le sud de l'Ontario à partir de Trenton, sur la baie de Quinte dans le sud-est, jusqu'à Port Severn, sur la baie Georgienne. La voie navigable Trent-Severn est maintenant administrée par le Service canadien des parcs d'Environnement Canada.

Les historiens ont déjà traité des bateaux à vapeur sur la Trent, du rôle des ouvriers qui ont construit le canal et des prouesses d'ingénierie qui ont permis la construction de l'écluse ascenseur à Peterborough. On avait cependant encore peu parlé de la construction de cette voie navigable. Le livre de James Angus vient combler cette lacune de façon éloquente.

M. Angus estime que le canal Trent n'a d'importance qu'au regard de la navigation locale. Chapitre par chapitre, il explique comment chaque phase de la construction, de 1833 à 1920, a été entreprise pour assurer le maximum d'avantages aux politiciens locaux.

En établissant les rapports entre chaque étape de la construction du canal, les besoins du Canada en matière de transports et l'évolution des transports, l'auteur situe la construction du canal Trent dans le contexte général de l'histoire économique et politique du Canada.

M. Angus réussit, et c'est ce qui fait l'attrait du livre, à sonder la pensée tant des partisans que des critiques de la voie navigable, et à expliquer comment leurs idées et leurs points de vue ont influé sur la construction du canal.



photo : Service canadien des parcs

L'écluse ascenseur à Peterborough sur la voie navigable Trent-Severn.

Que ce soit sur le plan de la recherche ou de l'écriture, cet ouvrage constitue une réalisation de taille. Les conclusions de l'auteur s'appuient fermement sur un examen complet de documents privés et ministériels, des débats parlementaires, des registres du canal ainsi que des quotidiens et des hebdomadaires.

Les renseignements biographiques sur de nombreuses personnes ayant participé à la construction du canal Trent ainsi que le style fort agréable de l'écriture rendent ce livre accessible à d'autres que les quelques spécialistes intéressés à l'histoire du canal. Cet ouvrage demeurera longtemps

un classique sur la voie navigable Trent-Severn. Il s'agit peut-être du meilleur livre jamais écrit au sujet d'un canal canadien. ■

Compte rendu de :
David Spector
Agent de la Direction de l'immobilier
Service canadien des parcs
Environnement Canada

A Respectable Ditch : A History of the Trent-Severn Waterway 1833-1920, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1988, 37,50 \$.



Publications

Les édifices historiques

Le Service canadien des parcs d'Environnement Canada vient de publier deux nouveaux livrets dans sa collection « Commémoration du patrimoine » : *L'édifice du Ottawa Teachers' College* et *Ancien palais de justice territorial*, Fort Macleod, Alberta.

Ces publications instructives et faciles à lire renferment de nombreuses photographies et illustrations tirées d'archives.

Dana Johnson, auteure de *L'édifice du Ottawa Teachers' College*, présente un aperçu des attitudes envers l'enseignement, la formation pédagogique et les enseignants (surtout des femmes) au siècle dernier avant de traiter des matériaux, de la conception et de la construction du collège en 1875. Elle ajoute que, pour des raisons de convenance, toutes les classes avaient des entrées distinctes pour les stagiaires masculins et féminins. L'immeuble a servi à la formation pédagogique jusqu'à la fin des années 1970.

Edward Mills aborde le sujet de *l'Ancien palais de justice territorial* de façon analogue. Il présente brièvement le système de justice des Territoires du Nord-Ouest, tel qu'il existait alors que la police montée du Nord-Ouest avait des pouvoirs à la fois policiers et judiciaires. Il dresse ensuite un aperçu des divers plans des palais de justice avant de relater l'histoire de celui de Fort Macleod, construit entre 1902 et 1904, peu avant que l'Alberta ne devienne une province. Il s'agit du plus vieux palais de justice en Alberta, bien qu'il ne soit plus utilisé à cette fin, et un des rares immeubles remontant à l'époque de l'administration territoriale dans les Prairies.

Ces livrets attrayants sont vendus au prix de 6,50 \$ au Canada et de 7,80 \$ à l'étranger. Vous pouvez vous les procurer en français ou en anglais chez les agents libraires agréés et dans les librairies, ou par la poste au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Hull K1A 0S9.

Cette série comprend en outre les ouvrages suivants : *L'église anglicane St. Stephen*, Chambly, Québec; *Église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance*, Fort Good Hope, Territoires du Nord-Ouest; *Maison Prescott*, Starrs Point, Nouvelle-Écosse. ■

Compte rendu de :
Bill Morse
Rédacteur pigiste

